RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RESEAU-CANOPE.FR
CANOPÉ
RÉSEAU DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

MARCHE N°26-032

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché de construction pour la réhabilitation du site INSPE BELLEPIERRE – BAT P / RDC permettant d'accueillir l'Atelier de formation RESEAU CANOPE RC974.
Marché de travaux
LOTS n°2 et 3

MARCHE PUBLIC de TRAVAUX
Passé sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique.

Date limite de réception des offres : mardi 24 novembre 2026 à 12 :00

Table des matières

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE 3
ARTICLE 2. PRESENTATION DU MARCHE 3
2.1. Objet du marché 3
2.2. Lieu d'exécution des travaux 3
2.3. Forme du marché 3
2.4. Etendue du marché 3
2.5. Durée d'exécution du marché 4
2.6. Visites des locaux 4
2.7. Contenu du dossier de consultation 4
2.8. Calendrier prévisionnel de la consultation 5
ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION 6
3.1. Pièces à fournir au titre de la candidature 6
3.1.1. Candidature sous forme de DUME 6
3.1.2. Candidature hors DUME 6
3.1.3. Candidature d'un groupement momentané d'entreprises 7
3.1.4. Autres opérateurs économiques 7
3.2. Pièces à fournir au titre de l'offre 7
3.3. Variantes 8
3.4. Dépôt des offres 8
ARTICLE 4. ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 8
4.1. Conditions de participation des candidats 8
4.2. Critères de jugement des offres 9
4.2.1. Critères de sélection des offres 9
4.2.2. Méthode de notation 9
ARTICLE 5. NEGOCIATION 10
ARTICLE 6. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE 10
ARTICLE 7. INSTANCES DE RECOURS 11
ANNEXE 1 : SIGNATURE ELECTRONIQUE 12

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Réseau CANOPÉ, établissement public administratif régi par les articles D 314 -70 et suivants du Code de l'éducation, dont le siège est situé au téléport 1 @4 - CS 80158 - 86961 FUTUROSCOPE CEDEX,

Représenté par son Directeur Général, M. Samuel VITEL, nommé par décret du 26 janvier 2026.

ARTICLE 2. PRESENTATION DU MARCHE

2.1. Objet du marché

Le présent marché vise à confier au titulaire la construction pour la réhabilitation du site INSPE BELLEPIERRE – BAT P / RDC permettant d'accueillir l'Atelier de formation RESEAU CANOPE RC974 – Lots n° 2 et 3.

2.2. Lieu d'exécution des travaux

Les prestations objet de la consultation ont lieu à l'adresse suivante : 1 Allée des Aigues Marines, Bellepierre, 97487 Saint -Denis La Réunion

2.3. Forme du marché

Il s'agit d'un marché de travaux passé sous la forme d'un marché ordinaire à prix forfaitaire. Chaque lot constitue un marché de travaux.

2.4. Etendue du marché

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique, les prestations objet de la consultation sont passées en lots séparés selon le détail précisé dans le tableau ci-dessous.
Les travaux objet du lot n°2 constituent un ensemble homogène qui ne justifie pas une décomposition en corps d'état séparés au regard de la technicité et du montant des prestations à réaliser.

Lot	Désignation du lot	Code CPV associés
2	Sols – Peintures Plafonds – Cloisons – Menuiseries Plomberie – CVC	45432110-8 : Travaux de pose de sols 45442100-8 : Travaux de peinture 45421152-4 : Installation cloisons 45421000-4 : Travaux de menuiserie 45330000-9 : Travaux de plomberie 45232460-4 : Travaux d'installations sanitaires

		45331220-4 : Travaux d'installation de matériel de climatisation
3	Electricité courants forts et faibles	45311000-0 : Travaux de câblage et d'installations électriques

Enfin, pour information, le lot n°1 « démolition/déconstruction » a fait l'objet d'une consultation et de la conclusion d'un marché préalable antérieur. Ces prestations ne sont donc pas visées par la consultation.

2.5. Durée et délai d'exécution du marché

Le présent marché entre en vigueur à compter de sa date de notification et se termine et se termine à la fin de la période du délai de garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

Le délai d'exécution des prestations comprenant la phase de préparation est fixé à 3 mois. En cas d'une proposition du candidat inférieure à ce délai pour l'exécution et précisée dans le cadre de réponse valant mémoire technique, le délai le plus court s'applique au présent marché.
Ce délai ne peut être en aucun cas supérieur au délai maximal imposé.
Le démarrage prévisionnel des prestations est prévu pour le mois de : décembre 2026.

2.6. Visites des locaux

Avant la remise de leur offre, il est conseillé aux candidats d'effectuer une visite des locaux.
La visite des locaux aura lieu sur **rendez-vous pris simultanément aux adresses suivantes** :

- gabin.mousset@reseau-canope.fr
- sebastien.werling@bureauveritas.com
- cedric.legoix@bureauveritas.com

Pour information, les visites pourront se faire sur rendez-vous aux créneaux suivants :

- Mardi 10/11 matin,
- Jeudi 12/11 matin,
- Vendredi 13/11 matin,

Le rendez-vous sera devant le bâtiment P de l'INSPE, où se dérouleront les travaux.

La visite bien que non-obligatoire est très fortement conseillée pour bien appréhender les contraintes du site. Le candidat n'ayant pas fait la visite ne pourra se prévaloir d'aucun avenant modifiant l'offre au motif de cette méconnaissance préalable du site avant intervention.

Nota : Une attestation de visite sera fournie par l'acheteur public à chaque candidat qui devra la joindre au moment du dépôt de son offre, dans la mesure où il aura effectué une visite.
En cas d'éventuelles questions lors de la visite, les réponses seront communiquées sur la plateforme PLACE.

2.7. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation,
- le cahier des clauses administratives particulières,
- les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) ainsi que les plans du projet (plan de situation, plans existant, plans projet, …),
- le Diagnostic Amiante avant Travaux
- l'acte d'engagement (AE),
- la décomposition du prix global et forfaitaire,
- le cadre de réponse valant mémoire technique à compléter par le candidat
- le planning prévisionnel d'exécution des travaux établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre (fourni lors de la période de préparation, délai d'exécution indiqué à l'article 2.5),
- l'attestation de visite à faire signer après la visite,
- le Plan Général de Coordination (PGC) et le Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT, qui sera fourni pour le démarrage de l'opération),
- la fiche contact
- **Pièces générales (non jointes)** :

 ✓ Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux, le cahier des clauses techniques générales applicable au marché des travaux.

 ✓ Les ouvrages des différents corps d'état répondant aux conditions et prescriptions des documents techniques qui leur sont applicables (DTU, normes NF, normes UTE, normes Afnor, règles de l'art, etc…).

Le dossier peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr. Il contient la totalité des informations utiles aux candidats pour élaborer une offre.

Lors du retrait du dossier, les candidats sont fortement invités à s'identifier en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faite aux questions relatives à la consultation en cours.

L'acheteur se fait juge de l'opportunité de répondre à des demandes de renseignements complémentaires. Celles-ci ne pourront porter que sur des questions mineures appelant des réponses qui ne peuvent nuire à l'égalité de traitement des candidats.

Si la question posée par le candidat révélait une ambiguïté, une imprécision ou une omission dans la rédaction, de nature à compromettre la compréhension du dossier, l'acheteur s'engage à faire une réponse écrite, diffusée à l'ensemble des candidats, l'anonymat étant préservé.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

.

2.8. Calendrier prévisionnel de la consultation

Lancement de la consultation	Sem. 45
Visites du site	Cf article 2.6 du présent RC

Date limite de réception des offres	Mardi 24/11/2026 à 12 :00
Analyse des offres	Jusqu'à Sem. 49
Signature et Notification du marché	Sem.50
Réunion de lancement / Démarrage de la prestation	Sem.50-51

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le candidat fournit dans une seule enveloppe les pièces relatives à sa candidature et celles constituant son offre. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

 Aucune signature des documents n'est requise au moment du dépôt des candidatures et des offres.

3.1. Pièces à fournir au titre de la candidature

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du document unique de marché européen (DUME) ou hors DUME.

3.1.1. Candidature sous forme de DUME

- **Formulaire DUME en format xml et pdf (généré automatiquement lors de la réponse sur PLACE**) remplaçant la DC1 et DC2 (ne pas les transmettre en plus du formulaire).

Pour renseigner votre DUME, il convient de choisir le DUME comme modalité de réponse pour la candidature. Le DUME est prérempli sur la base du numéro SIRET.

3.1.2. Candidature hors DUME

- **L'imprimé DC1[1], « lettre de candidature », ou équivalent** comprenant notamment :
 - L'objet de la candidature en cas d'allotissement : lots concernés ou ensemble des lots,
 - La présentation du candidat et des membres du groupement, le cas échéant :
 - Dénomination commerciale, adresse de l'établissement et du siège social (si différente),
 - Numéro SIRET et TVA intracommunautaire,
 - Adresse de courrier électronique et numéro de téléphone
 - Répartition des prestations, en cas de groupement et désignation du mandataire,
 - Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP et est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,

[1] Les formulaires DC sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

- **L'imprimé DC2, « déclaration du candidat » ou équivalent** comprenant notamment :
 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant le domaine d'activité auquel se réfère le marché, au cours des 3 derniers exercices,
 - L'indication d'appartenance à la catégorie des PME, le cas échéant,
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années,
 - Une description des moyens techniques dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations,
 - Une liste de références récentes fournies au cours des 3 dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé,
 - Tout autre document permettant d'attester de la capacité du candidat à exécuter les prestations du marché.

3.1.3. Candidature d'un groupement momentané d'entreprises

Les candidats peuvent se présenter en groupement solidaire ou conjoint.
Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.
En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement doit être solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun de ses membres. Dans ce cas, les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et à ce que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plusieurs groupements.

De plus, les candidats ne peuvent pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- en qualité de candidats individuels et de membres d'un groupement,
- en qualité de membres de plusieurs groupements,
- en qualité de mandataire d'un groupement et de membres d'un autre groupement.

3.1.4. Autres opérateurs économiques

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il doit produire pour chacun de ces opérateurs :

- les mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières
- un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

3.2. Pièces à fournir au titre de l'offre

Il n'est pas obligatoire que l'acte d'engagement soit signé dès le dépôt de l'offre.

- L'acte d'engagement
- L'attestation de visite du site si cette dernière, recommandée, a été réalisée
- La **fiche contact** complétée,
- Une **offre financière** de la décomposition du prix globale et forfaitaire complétée par le candidat,

- Le cadre de réponse valant **mémoire technique.**

3.3. Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées.

3.4. Dépôt des offres

La date limite de dépôt des plis est mentionnée dans la première page du présent règlement.

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur la plate-forme PLACE www.marches-publics.gouv.fr
, sur laquelle la procédure technique de dépôt des plis est détaillée.

Aucune offre électronique ne sera admise en dehors de celles reçues à l'adresse précitée. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt ci-dessus sera considéré comme hors délai.

Aucune offre papier ne sera admise en dehors d'une copie de sauvegarde d'une offre électronique.

Copie de sauvegarde :
Les candidats peuvent envoyer, en parallèle de leur réponse électronique, une copie de sauvegarde sous forme papier ou sur support électronique (clé USB, CD, DVD, etc), qui ne sera ouverte qu'en cas de difficulté technique rencontrée lors de l'ouverture de l'offre dématérialisée.
Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. En cas d'envoi postal, celui-ci doit être réalisé par recommandé avec accusé de réception.
L'enveloppe doit comporter la mention « COPIE DE SAUVEGARDE », avec le numéro et l'objet de la consultation.
Adresse de dépôt ou d'envoi de la copie de sauvegarde :
Réseau Canopé
pôle Achats-Marchés
1 avenue du Futuroscope
Téléport 1 – bâtiment @4
CS 80158
86961 Futuroscope Cedex

Délai de validité des offres : 2 mois à compter de la date limite de réception des offres

ARTICLE 4. ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1. Conditions de participation des candidats

Sont écartés les candidats :

- n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dans les délais imposés par l'acheteur, conformément aux dispositions de l'article R.2144-7 du CCP,

- dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet du marché (les capacités techniques, humaines et financières, ainsi que les références présentées doivent être en relation avec les caractéristiques techniques, le calendrier du projet et l'objet du marché).

4.2. Critères de jugement des offres

4.2.1. Critères de sélection des offres

1- Valeur technique décomposée comme suit :	**50**
1.1 – Méthodologie complète par prestation adaptée au chantier par étape, GPA comprise	10
1.2 – Qualité des moyens techniques et humains mobilisés pour la réalisation du présent marché	20
1.3 – Organisation en site occupé adapté à ce chantier	10
1.4 – Proposition de planning détaillé d'exécution	10
2 – Valeur environnementale décomposée comme suit :	**10**
2.1 – Actions menées pendant les travaux	**5**
2.2 – Gestion des nuisances engendrées sur site	**5**
3 – Prix	**40**
Total	**100**

4.2.2. Méthode de notation

Pour la valeur technique des offres, chaque critère ou sous-critère est apprécié sur la base de l'échelle de notation suivante, puis pondéré selon le coefficient indiqué à l'article 4.2.1 :

1	Médiocre : le candidat ne répond pas aux attentes
2-3	Passable : information fournie mais le candidat ne répond que partiellement aux attentes
4-5	Acceptable : le candidat remplit de manière normale les exigences qualitatives et quantitatives mais quelques réserves et incertitudes d'appréciation
6-7	Satisfaisant : le candidat remplit toutes les exigences qualitatives et quantitatives
8-9	Très satisfaisant : le candidat remplit toutes les exigences qualitatives et quantitatives mais présente un avantage particulier (par rapport aux prescriptions attendues ou par rapport aux autres candidats…)
10	Excellent : remplit les exigences au-delà des attentes, présente de nombreux avantages par rapport aux autres candidats

Pour le critère prix, la note maximale est attribuée à l'offre la moins chère et les autres notes sont attribuées selon la formule suivante, arrondies au centième :

(Montant de l'offre minimum /Montant à comparer) X note maximale

Le candidat aura une note finale sur 100 points.

ARTICLE 5. NEGOCIATION

Les acheteurs se réservent le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation, dans le respect du principe d'égalité de traitement avec les candidats dont l'offre n'est pas inappropriée.
Cependant, il pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

La négociation portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

Les modalités pratiques de la négociation seront précisées dans un courrier qui sera transmis ultérieurement.

A l'issue de la période de négociation, le ou les candidats transmet/ttent une offre mise à jour.

ARTICLE 6. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Le candidat retenu doit faire parvenir à Réseau Canopé, dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la réception de la demande :

- les **documents permettant de justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner** prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP :
 - Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites,
 - Une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des assurances ;
 - Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- l'**acte d'engagement** signé par une personne habilitée à engager l'attributaire :
 - en cas de signature manuscrite, l'acte d'engagement est envoyé par voie postale, après suppression du pictogramme « signature électronique »,
 - en cas de signature électronique, l'acte d'engagement est signé en format PDF (cf. annexe 1) et envoyé via PLACE.

Après signature de l'acte d'engagement par le représentant de l'acheteur, le marché est notifié au titulaire.

ARTICLE 7. INSTANCES DE RECOURS

L'instance chargée des voies de recours est le tribunal administratif de Poitiers, auprès duquel peuvent être obtenus les renseignements concernant leur introduction :
TA de Poitiers
Hôtel Gilbert
15, rue de Blossac - BP 541
86020 Poitiers Cedex
Téléphone : 05 49 60 79 19
Télécopie : 05 49 60 68 09
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

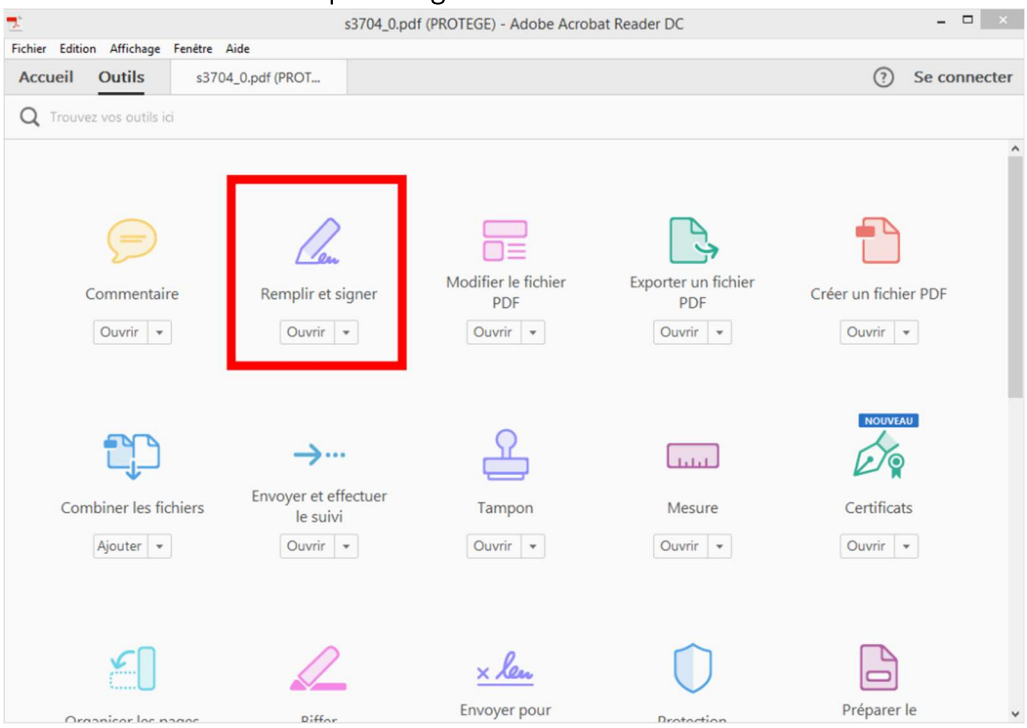
ANNEXE 1 : SIGNATURE ELECTRONIQUE

Signature d'un fichier PDF avec une ID numérique

1. Enregistrement de l'acte d'engagement (sous format word initialement) sous format PDF.
 Règle de nommage : N° de marché (AA-123-Lxx) AE Nom de la société
 - 26 : Année
 - 032 : n° du marché
 - L02 ou L03 : n° du lot

2. Sur Adobe Reader : signer directement sur le pdf avec votre certificat de signature électronique.

 Il suffit d'aller dans « remplir et signer » :



 Ensuite « utiliser des certificats », « signer avec un certificat » : une boîte de dialogue « tracer un rectangle de signature » s'ouvre, installer votre clé de signature électronique et cliquer sur « signer avec un périphérique connecté » (ne pas cocher sur la case : « verrouiller le document »), vous sélectionnez votre ID électronique et vous pouvez signer.

 Si votre clé n'est pas encore reconnue sur l'ordinateur, ouvrir « Edition », puis « Préférences » dans le menu déroulant, et « Signatures », cliquer sur « autres » en face « Identités et certificats approuvés », une fois la boîte de dialogue ouverte, cliquer sur l'icône représentant une carte de visite avec un + au-dessus, puis « ajouter une identification numérique », « ID numérique personnelle existante provenant : », cliquer sur « d'un périphérique connecté à cet ordinateur ».

3. Via la plateforme PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr/agent/signer-document, en téléchargeant l'outil de signature :

